

BON DE COMMANDE JMCH

SAISON 2025 / 2026



JM Wallonie - Bruxelles
CHARLEROI MÉTROPOLE

Nom de l'établissement :

Responsable : TÉL : GSM :

Adresse : CP : Ville :

E-mail (confirmation d'ateliers) :

E-mail (facturation **cf. encadré ci-dessous**) :

Préciser si vous dépendez d'un budget D+ Budget gratuité ou budget communal. Sans précision de votre part, les ateliers sont facturés à l'école.	Oui	Non
--	-----	-----

Classe	Nom de l'enseignant.e	Nbr d'élèves	Nom de l'atelier	Nbr de séances	Jour à éviter*

***Sans indications, nous considérons que vous êtes disponible à tout moment, les dates d'animation fixées ne pourront être modifiées.**

Horaire de l'école :

Le matin de à / Récréation du matin de à

Temps de midi de à / Fin de journée à

Merci de renvoyer ce bon de commande par mail à jmch@jeunessesmusicales.be
ou par courrier à **Rue Léopold, 46 - 6041 Gosselies**

En signant ce bon de commande vous déclarez
avoir lu et accepté les conditions générales ci-après.

Date :
Signature du responsable :

CONDITIONS GÉNÉRALES DES JEUNESSES MUSICALES DE CHARLEROI MÉTROPOLE

1. Pour réussir notre collaboration :

- **La présence de l'enseignant est obligatoire** pour des raisons d'assurance.
- La collaboration de celui-ci permet un **prolongement pédagogique au sein de la classe** pour une meilleure atteinte des objectifs.
- Chaque atelier est proposé pour une classe de **maximum 25 enfants**.
- L'atelier doit se dérouler **dans un local qui permet une écoute et un travail musical serein**.
- Attention, en aucun cas, les Jeunesses Musicales ne veulent se substituer à l'enseignant. Ils souhaitent par leurs animations en classe, susciter l'envie et amorcer un travail d'expression musicale au sens large, à concrétiser par les enfants et leur instituteur.

2. Procédure :

1. Envoi par l'école du bon de commande par mail à jmch@jeunessesmusicales.be

2. Nous vous confirmons les dates de vos ateliers uniquement par mail à l'adresse que vous avez indiquée lors de votre commande.

- Sans réaction de votre part, l'animateur se présentera aux dates reçues par mail. Si vous refusez notre animateur aux dates fixées, les animations risquent de ne pas pouvoir être reprogrammées.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez toujours contacter le bureau au 0497/432 180

- Les dates d'animations fixées dans le contrat ne pourront être modifiées que si et seulement si l'horaire de l'animateur le permet et que vous avez bien indiqué les indisponibilités de la classe.

3. Réalisation des animations.

4. Facturation à l'établissement.

- En cas de D+ (discrimination positive) veuillez le préciser dans le bon de commande dans l'encadré prévu à cet effet.

- Le paiement se fait uniquement par compte bancaire, en aucun cas à l'animateur.

3. Attention :

Tous nos ateliers ne peuvent être réalisés en même temps, ils sont donc répartis sur toute l'année scolaire d'août à juillet. Vu l'augmentation du prix du carburant, nous programmons plusieurs ateliers dans la même école afin de limiter les frais de déplacements supplémentaires. Pour toute école distante de plus de 30 km de notre centre, un forfait supplémentaire de 20 € par jour sera facturé.